

ce bail emphytéotique de 99 ans met les terrains à la disposition du gouvernement fédéral et confère à la province de Québec le droit d'en reprendre possession après 60 ans, contre remboursement des frais engagés par le gouvernement fédéral. Si le premier ministre prétend que ce n'est pas là un statut particulier, j'aimerais bien qu'il l'explique aux neuf autres provinces qui ont conclu des ententes pour lui remettre les terrains à perpétuité.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, en toute sincérité, j'exprime ma très ferme conviction que le bill va à l'encontre de notre constitution. Je m'y oppose donc pour ces motifs des plus raisonnables et à mon avis des plus solides, et je serai forcé de le faire jusqu'à ce que les tribunaux de notre pays n'en décident autrement.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de faire à mon tour quelques commentaires sur ce bill d'une importance capitale. Je suis très heureux de participer au débat relatif au bill sur les langues, qui intéresse tous les députés et même tous les Canadiens.

Étant de la province de Québec, j'apporterais volontiers quelques arguments qui doivent être exprimés en cette enceinte. A mon avis, c'est non seulement d'une question de principe que nous discutons actuellement, mais aussi de la reconnaissance du français à l'échelle nationale, la reconnaissance de l'anglais étant déjà acquise depuis nombre d'années.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner qu'avant ma venue à la Chambre, j'ai œuvré au sein de différents groupes nationalistes ou politiques. J'étais toujours très heureux de discuter de la nation canadienne-française et d'en favoriser le développement non seulement au Québec, mais à travers le Canada.

Tous les députés comprendront que nous avons éprouvé et éprouvons encore certaines inquiétudes quant à la reconnaissance de cette langue française qui, en somme, est la reconnaissance, comme on l'a dit tantôt, des deux groupes fondateurs, celui de langue française et celui de langue anglaise.

Après avoir éprouvé certaines difficultés à travailler en faveur de cette langue et de la nation canadienne, je me suis efforcé de me faire élire à la Chambre afin de pouvoir représenter l'élément français. J'ai cru que c'était le meilleur moyen, sans pour autant vouloir m'imposer, que c'était à la Chambre qu'il fallait discuter, d'une façon très sereine, des problèmes de l'ensemble du pays.

J'ai aujourd'hui l'occasion de discuter de ce bill et de dire bien objectivement que si

l'on a bien voulu nous accorder les chèques bilingues et l'interprétation simultanée, après 90 ans, je ne voudrais pas que l'on pense qu'il s'agissait de cadeaux, ni que l'on pense que la nation canadienne-française se contenterait des chèques bilingues et de l'interprétation simultanée.

Ce débat se tient au niveau de la justice, et ceux qui représentent la majorité veulent tout simplement mettre la justice en pratique ou y faire appel. Cette justice, évidemment, nous la souhaitons depuis longtemps, car elle n'existe pas seulement pour le Québec, mais pour toutes les minorités.

• (9.10 p.m.)

Il y a lieu, à mon sens, de parler d'une façon objective lorsque nous discutons des minorités canadiennes-françaises des autres provinces, qui attendent depuis longtemps cette reconnaissance. Je crois qu'en tant que député, ne dussé-je le faire que pour me porter à la défense des minorités, je dois participer à ce débat d'une façon constructive et objective. Certains députés ont du mal à admettre ce principe, mais je ne crois pas que l'on puisse refuser de le faire, car il s'agit simplement de reconnaître les deux groupes fondateurs.

Je suis en mesure de parler des difficultés et de vous dire qu'au Québec nous savons ce que c'est que des difficultés. Mais grâce à certains pas que nous avons faits depuis une dizaine d'années, nous avons plus confiance que jamais en cette vie commune, à la grandeur du pays, et à cette participation à la politique fédérale.

Il est difficile de faire accepter à certains députés ce projet de loi qui semblerait gêner certaines minorités. Mais, à mon avis, nous devons tous admettre ce principe de la reconnaissance des deux groupes fondateurs. J'estime que nous avons raison de le demander, parce que, selon moi, cela s'inscrit dans le cours de l'histoire de notre pays et aussi parce que c'est de cette façon, je pense, que nous avons réussi, jusqu'à ce jour, à bâtir un pays qui fait quand même l'envie de certains autres dans le monde.

Quant aux divers groupes ethniques qui composent le Canada, il est entendu que nous ne souhaitons pas l'oppression des minorités qui les composent. Loin de là. Nous devons d'abord reconnaître le fait français et le fait anglais.

Nos chefs politiques ont peut-être manqué de courage, lorsqu'il s'est agi de faire accepter, de faire comprendre aux divers groupes ethniques, lorsqu'ils sont venus s'établir au Canada, qu'ils devraient naturellement—et je dis bien «naturellement»—s'intégrer à une des